

L'INTEGRATION DU TOURISME DANS LE MILIEU RURAL

R. MARTINEAU

Maire de VOUILLE-LES-MARAIS (85)

Avertissement : Les quelques notes qui suivent constituent le résumé de l'intervention orale de M. Martineau. Ce dernier a présenté le projet d'un complexe de loisirs et d'un village de gîtes qu'il espère promouvoir sur la commune dont il est maire depuis 1977.

Originaire du Haut Bocage, M. Martineau est un jeune maire qui s'est installé agriculteur en GAEC avec deux frères sur la commune de Vouillé les Marais au lendemain du remembrement rural.

J. RENARD

Le milieu

La commune de Vouillé les Marais est située dans le canton de Chaillé les Marais, dans le Marais Poitevin. Elle est baignée par la rivière Vendée.

La situation démo-économique du canton est alarmante, il est au coeur de la région méridionale de la Vendée qui est "le ventre mou" du département, à l'écart des grandes métropoles. Depuis 1906, le canton a perdu 40 % de sa population (6 000 habitants aujourd'hui) et sa densité n'est plus que de 29 hab./km². Les activités économiques sont rares. Sur 2 000 actifs, 500 environ sont dans l'agriculture, 1 500 dans les autres secteurs d'activité dont 750 à 800 travaillent hors du canton à La Rochelle, Marans, Luçon ou Fontenay le Comte. L'emploi est donc le problème majeur du canton. La commune de Vouillé qui s'étend sur 915 hectares a une population de 391 habitants en 1975, dont 135 de plus de 65 ans (34,5 %). Il y a 28 exploitations. La population a baissé de 42 % depuis 1906.

Il y a cependant des potentialités. Notamment en agriculture avec quelques possibilités d'intensification et la mise en culture d'une partie du marais. Mais aussi avec le tourisme. Le charme du cadre naturel, les faibles densités de population, la présence de nombreux canaux et rivières, offrent un potentiel à valoriser par la chasse, la pêche, le canotage, l'équitation, la promenade. Déjà un certain nombre d'estivants fréquentent les sites du canton. On espère pouvoir revitaliser l'artisanat par un développement concerté du tourisme.

M. Martineau entend jouer la carte du tourisme rural mais il ne souhaite pas laisser se développer un tourisme anarchique. Il entend le contrôler et surtout y intéresser l'ensemble des catégories sociales de la commune et éviter les risques d'un affrontement entre les différents utilisateurs de ce milieu.

Le projet touristique

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus vaste du parc naturel régional du Marais Poitevin. Il est soutenu par l'équipe du parc. Il s'agit d'un projet de village de gîtes éclatés avec base de loisirs et plan d'eau.

Au plan cantonal les communes se sont concertées. Un SIVOM a été créé avec diverses commissions d'études en rapport avec les associations d'animation socio-culturelle. Une solidarité financière lie les communes au prorata des populations. C'est le SIVOM qui est le maître d'oeuvre du projet.

La commune a élaboré un plan d'urbanisme simplifié et le village de gîtes se situe à proximité du bourg. Une petite zone d'activité artisanale est projetée de l'autre côté du bourg.

Il existait une vaste propriété communale de 250 ha jouxtant une autre propriété commune sur la commune voisine de La Taillière. L'implantation du village et du complexe de loisirs se fait à cheval sur les 2 communes. Le terrain a été donné par les communes au SIVOM (13 ha). Un aménagement des canaux du réseau de la rivière Vendée a permis de constituer un vaste plan d'eau de 4 ha qui s'étend sur 1,8 km de long. D'autre part la commune a acheté à des particuliers des terrains situés à proximité, sur l'îlot calcaire portant le vieux bourg, afin de mieux insérer le futur village touristique dans le cadre bâti existant.

Le projet comporte 70 gîtes dont la construction s'étalera sur 10 ans, une salle polyvalente avec restauration et utilisation l'hiver par les associations locales ou pour d'éventuelles rencontres de type séminaire, un camping, des jeux et attractions, un plan d'eau avec pontons et barques pour la promenade et la pêche, une piscine.

L'intégration du projet dans le milieu d'accueil.

M. Martineau refuse catégoriquement tout projet parachuté du type Merlin. Selon lui pour intégrer le tourisme dans sa commune il faut impérativement éviter les points d'accrochage entre les agriculteurs, les autres ruraux et les touristes. Il constate que des résidents secondaires venus s'installer dans la campagne de Vouillé se plaignent des "pollutions" agricoles. C'est pourquoi il entend contrôler le processus.

L'information sur le projet a été son premier souci. Tous les élus sont associés de même que les associations locales sans aucune exclusive (Association Loisirs et Culture, Syndicat d'Initiative du Canton, association promouvant la sauvegarde du patrimoine, Association familiale rurale, etc...). Enfin le projet a été présenté à toute la population par une opération porte-ouverte à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

Dans le milieu du marais les résidents permanents sont peu motivés par le tourisme. Il fallait donc les associer à la réflexion et au cheminement des idées.

Le second impératif est d'insérer le projet dans le cadre local sans qu'il dénature ce dernier. C'est pourquoi le projet du village se double de la recherche, de la

restauration et de l'aménagement de gîtes éclatés dans la commune. Un recensement des maisons anciennes vacantes a été fait par une association locale. On a retenu une centaine de maisons. Des contacts sont pris avec les propriétaires afin qu'ils les restaurent ou encore qu'ils acceptent de les vendre au SIVOM. L'objectif est de disposer dans le canton de 40 à 50 maisons avec un aménagement progressif. Ainsi la population restera-t-elle propriétaire de son patrimoine.

C'est aussi pourquoi M. Martineau souhaite accueillir au maximum 300 à 400 touristes sur la commune.

De plus il faut penser les investissements en fonction du milieu d'accueil. Ils ne doivent pas servir aux seuls estivants mais être toute l'année à la disposition de la population (salle polyvalente). C'est pourquoi M. Martineau a refusé le projet d'une piscine coûteuse (1 000 000 de francs) et qu'il a préféré un bassin-pataugeoire avec chauffage solaire proposé par un artisan à 300 000 francs. Il s'agit d'un équipement modeste mais adapté au milieu et aux finances locales.

Enfin le projet de Vouillé les Marais a l'appui technique du parc régional. Il s'intègre dans un ensemble de projets plus vastes. C'est ainsi que le village de gîtes pourra servir de relais équestre, ce qui suppose l'existence ailleurs d'autres relais de ce type.

En conclusion, M. Martineau estime que le succès dépendra de l'effort de sensibilisation auprès de la population et de la qualité de l'animation par les associations locales. Il espère que son village touristique pourra se transformer hors saison en un centre permanent d'initiation et de formation des ruraux à l'accueil et aux métiers du tourisme.

Débat - Suite à l'exposé de Mr le Maire de Vouillé les Marais

Question : *Parle-t-on dans votre secteur d'opération "pays d'accueil" ?*

Réponse : Le projet n'est pas officiellement classé comme tel. Mais une demande a été transmise par la DDA pour être reconnu pays d'accueil. Le canton est compris dans le Parc Naturel Régional dont la charte vient d'être approuvée et cette structure a vocation de faciliter le type d'aménagement comme le nôtre.

Question : *Quelles sont les sources financières du projet ?*

Réponse : Il s'inscrit dans un projet SIVOM cantonal à solidarité financière. L'autofinancement se fait au prorata de l'importance des populations communales; C'est ainsi que Chaillé les Marais intervient pour 21,35 %, l'Ile d'Elbe 21,79 % et Vouillé pour 5,34 %.

D'autre part nous disposons de financements extérieurs (Conseil Général, Ministère de l'Agriculture, Délégation au Tourisme Régional et Caisse d'Allocations familiales).

Nous pensons à un partage 30 % d'autofinancement, 70 % de subventions.

Il faut rappeler qu'en 1972-73 le Conseil Général a pris conscience, suite à des actions menées par des groupes et des associations d'action populaire (C.E.A.S. notamment) du dramatique retard du sud du département de la Vendée vis à vis du nord. On a obtenu le classement en zone défavorisée assorti de crédits particuliers. En même temps a été décidé l'étude d'un PAR du sud-vendéen, puis la mise en place d'un Parc Naturel Régional. Tous ces projets se sont imbriqués et ont contribué à manifester la volonté de renouveau dans notre projet est un exemple.

Question : *Le fait d'inscrire un programme d'aménagement touristique dans un milieu agricole vieilli à faible densité de population pose-t-il le problème et quelles sont les retombées escomptées ?*

Réponse : Il y a un préalable et un espoir.

Le préalable est l'occupation et la participation des populations locales à l'idée du projet. C'est aux élus et aux associations de le faire accepter et comprendre. L'espoir est que ce projet aide à une relance économique de la région. On entend lier le projet à l'essor de l'artisanat local. C'est à dire que l'on souhaite réserver aux artisans locaux les constructions et les équipements envisagés. Pour cela les artisans locaux doivent se regrouper, ils pensent le faire et constituer un groupement pour présenter un marché dans le cadre de l'appel d'offres.

Un tel projet doit aussi créer quelques emplois : entretien, animation. Les commerçants doivent aussi en bénéficier.

D'autre part indirectement le projet a des retombées. Des jeunes qui travaillent à La Rochelle entendent désormais faire construire dans la commune. De nombreuses personnes souhaitent aussi s'installer à proximité du futur complexe. Des promoteurs sont venus me voir et s'intéressent aux zones constructibles. C'est pourquoi nous avons établi un plan de zonage et il y a comme une course entre la collectivité locale et les agents immobiliers pour acheter le foncier. Nous sommes conscients de ces dangers.

Question : *Le Règlement Départemental d'Urbanisme est-il suffisant pour lutter contre les dangers de la spéculation ?*

Réponse : Je ne le pense pas. Ce règlement ou "Redecon" a été mis en place par la DDE dans l'espace rural suite à la lenteur des POS, mais s'il divise l'espace en zones (A, B et C) il n'est pas opposable au tiers.

Question : *L'optimum d'une capacité d'accueil de 400 personnes assurera-t-il la rentabilité de l'opération ?*

Réponse : Si le complexe ne fonctionne que l'été, certainement pas. C'est pourquoi nous essaierons d'attirer hors saison les citadins de la région. Il y a des ressources avec la pêche, la classe, l'équitation. C'est pourquoi aussi la création d'un Centre permanent de formation des ruraux aux métiers du tourisme pourrait aider à la rentabilité du projet et nous nous employons à rechercher toutes les possibilités de fréquentation hors-saison.